

---

**Nombre de membres**

**Séance du mercredi 08 juillet 2020**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 04 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Guy LATHÉLIZE

**Présents :** 15

**Sont présents:** Guy LATHÉLIZE, Alexandra BOURILLON, Micael GONCALVES, Gaëtan GAGNANT, Hugues COURTIER, Éric PASSIEU, Hervé BOURILLON, Annie ETOILE, Sébastien GOAPPER, Bertrand CODRON, Delphine CODRON, Romain COURTIER, Anissa HASNAOUI, Blandine LATHÉLIZE, Benoit CODRON

**Votants:** 15

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Alexandra BOURILLON

---

**FONCTIONS ET DELEGATIONS DES ADJOINTS - DE 2020 017**

Le Maire indique au Conseil Municipal quelles seront les attributions particulières de chaque adjoint:

Madame Alexandra BOURILLON, première adjointe, est nommée Adjointe au Maire. Elle remplace le Maire empêché, et dispose de la signature en tous domaines.

Elle est déléguée à l'urbanisme et aux impôts locaux.

Monsieur Micaël GONCALVES, deuxième adjoint, est délégué aux finances communales, au budget communal et aux budgets annexes.

Monsieur Gaëtan GAGNANT, troisième adjoint, est délégué à la communication, à l'aménagement de la commune, à l'animation de la commune et à la bibliothèque.

**Fixation des indemnités des élus - DE 2020 018**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23

Vu la délibération n° 2020-12 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire,

Vu la délibération n° 2020-14 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal fixe à 3 le nombre des adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-15 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjointes au Maire,

Considérant que les indemnités de fonction sont calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique conformément aux dispositions des articles L2123-20 à 24 et R.2123-23 du C.G.C.T,

Considérant que le code susvisé fixe les taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** Que les indemnités du maire et des adjoints soient calculées en faisant référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale sur la base d'un taux de :

Maire : 40,3 %, Adjointes au maire : 10,7 %

**Article 2 :** Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 4 avril 2014

**Article 3 :** Dit que les crédits sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

**Article 4 :** Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

## **TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Fonction	Taux base	Pourcentage	Montant Indemnité (brut)
Maire	3 889,40 €	40,3 %	1 567,43 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	3 889,40 €	10,7 %	416,17 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	3 889,40 €	10,7 %	416,17 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	3 889,40 €	10,7 %	416,17 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 815,94 €</b>

### **DESIGNATION DE LA COMMISSION URBANISME - DE 2020 019**

Madame Alexandra BOURILLON expose que cette commission a pour rôle d'étudier les dossiers afférents à l'urbanisme.

Sa fréquence de réunion : suivant les instructions des dossiers

Elle est composée de 5 personnes minimum.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants à la Commission Urbanisme :

**5 Délégués** : BOURILLON Alexandra, COURTIER Hugues, CODRON Bertrand, BOURILLON Hervé, GOAPPER Sébastien.

### **DELEGUES ELECTIONS LISTES ELECTORALES - DE 2020 020**

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants:

**RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU): 1 Délégué** : ETOILE Annie

**CHAMBRE DU COMMERCE: 1 Délégué** : PASSIEU Eric

**CHAMBRE DES METIERS: 1 Délégué** : COURTIER Hugues

**CHAMBRE DE L'AGRICULTURE: 1 Délégué** : COURTIER Romain

**BAUX RURAUX: 1 Délégué** : COURTIER Hugues

### **DESIGNATION DE LA COMMISSION BUDGETS - DE 2020 021**

Monsieur Goncalves expose :

La commission budgets a pour rôle d'établir le budget de la commune.

Sa fréquence de réunion : au moins une fois par an et plus si modification nécessaire du budget. Elle est composée du maire et de ses adjoints.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants à la Commission budgets :

Maire et Adjoints : LATHELIZE Guy, BOURILLON Alexandra, GONCALVES Micael, GAGNANT Gaëtan

**Objet: DESIGNATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES MANDATS ET TITRES  
ÉMIS - DE 2020\_022**

Cette commission a pour rôle de vérifier de la bonne affectation des dépenses et recettes.

Sa fréquence de réunion : au moins une fois par trimestre.

Elle est composée de 5 personnes.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants à la Commission budget : GONCALVES Micael, CODRON Benoît, BOURILLON Hervé, COURTIER Romain, PASSIEU Eric

**DESIGNATION DE LA COMMISSION DE SUIVI DES SUBVENTIONS À ENCAISSER  
ET DES MARCHÉS ENGAGÉS - DE 2020\_023**

Cette commission a pour rôle de vérifier l'encaissement des subventions allouées par la commune et du respect d'un marché déclaré terminé. Sa fréquence de réunion : au moins une fois par trimestre. Elle est composée de 5 personnes.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants à la Commission budget : GONCALVES Micael, CODRON Benoît, BOURILLON Hervé, COURTIER Romain, PASSIEU Eric

**DESIGNATION DE LA COMMISSION APPELS D'OFFRES - DE 2020\_024**

Cette commission a pour rôle d'examiner à l'ouverture des plis d'un marché public la conformité du dossier proposé. Cette commission peut être aidée par une personne habilitée à l'instruction du dossier. Sa fréquence de réunion : sur demande. Elle est composée :

Du Maire, de 3 titulaires, de 3 suppléants.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants à la Commission appels d'offres

**Le Maire, Président d'office** : - LATHÉLIZE Guy

**3 Titulaires** : GONCALVES Micael, CODRON Bertrand, COURTIER Hugues

**3 Suppléants** : BOURILLON Hervé, HASNAOUI Anissa, COURTIER Romain

**DESIGNATION DE LA COMMISSION INFORMATIONS MUNICIPALES - DE 2020\_025**

Monsieur Gaëtan GAGNANT expose que cette commission a pour rôle d'informer les habitants de la commune par différents supports d'information. Sa fréquence de réunion minimum mensuelle.

Elle est composée de 4 délégués:

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **Décide** de nommer les délégués suivants à la Commission Informations Municipales :

**4 Délégués** : GAGNANT Gaëtan, HASNAOUI Anissa, LATHÉLIZE Blandine, GOAPPER Sébastien

**DESIGNATION DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE LA COMMUNE -  
DE 2020\_026**

M. Gaëtan GAGNANT expose que cette commission a pour fonction d'aménager la commune afin de rendre le cadre de vie agréable : circulation, aires de jeux, fleurissement etc...

Sa fréquence de réunion trimestrielle. Elle est composée de 5 délégués. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués de la commission aménagement de la commune :

**5 Délégués** : GAGNANT Gaëtan, HASNAOUI Anissa, GOAPPER Sébastien, LATHÉLIZE Blandine, GONCALVES Micael.

### **DESIGNATION DE LA COMMISSION ANIMATION DE LA COMMUNE - DE 2020 027**

Cette commission a pour but de programmer les animations dans la commune. Sa fréquence de réunion trimestrielle. Elle est composée de 5 délégués représentant les associations municipales de Villeroy. Il sera demandé aux associations d'ajouter dans les statuts que le Maire ou son représentant, est membre de droit à titre consultatif au sein du conseil d'administration. C'est une obligation lorsqu'une commune verse une subvention.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants à la Commission animation de la commune :

GAGNANT Gaëtan, BOURILLON Alexandra représentant le Maire à l'AFR de Villeroy,  
HANISSA Asnaoui représentant le Maire au CSV Villeroy,  
LATHELIZE Blandine représentant le Maire aux boulistes de Villeroy,  
BOURILLON Hervé représentant le Maire au Musée 14-18  
HANISSA Asnaoui représentant le Maire au comité des fêtes.

### **DESIGNATION DE LA COMMISSION BIBLIOTHEQUE - DE 2020 028**

Monsieur Gaëtan GAGNANT expose que cette commission a pour mission d'évoquer au conseil les besoins de la bibliothèque.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les titulaires suivants à la Commission BIBLIOTHEQUE :

**3 Titulaires** : HASNAOUI Anissa, LATHELIZE Blandine, COURTIER Romain

### **COMMISSION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - DE 2020 029**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal des jeunes se réunit pour suggérer au conseil des propositions d'aménagement ou d'animations pour la commune.

Sa fréquence de réunion minimum mensuelle. Le conseil municipal des jeunes est encadré par 4 délégués:

Après exposé du Maire, **après en avoir délibéré**, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents de nommer les délégués suivants:

- GAGNANT Gaëtan, HASNAOUI Anissa, BOURILLON Alexandra, GOAPPER Sébastien.

### **DESIGNATION DE LA COMMISSION TRAVAUX - DE 2020 030**

Le Maire expose que la commission se réunit pour étudier et contrôler les travaux de la commune, sa fréquence de réunion sur demande. Elle est composée de tout le Conseil.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants à la Commission Travaux :

**Tout le Conseil** : Guy LATHELIZE, Alexandra BOURILLON, Micael GONCALVES, Gaëtan GAGNANT, Hugues COURTIER, Eric PASSIEU, Hervé BOURILLON, Annie ETOILE, Sébastien GOAPPER, Bertrand CODRON, Delphine CODRON, Romain COURTIER, Anissa HASNAOUI, Blandine LATHELIZE, Benoît CODRON

### **NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT RPI - DE 2020 031**

Le Maire expose que le Syndicat Intercommunal de regroupement Pédagogique (SIRP) Villeroy les Plessis a pour but de gérer l'école de Villeroy avec les communes du Plessis aux bois et du Plessis l'Evêque. Chaque commune a 3 titulaires et 2 suppléants-

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants, au Syndicat VILLEROY / LES PLESSIS :

**3 Titulaires** : Alexandra BOURILLON, Delphine CODRON, Hugues COURTIER

**2 Suppléants** : Annie ETOILE, Romain COURTIER.

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COLLEGE DE CREGY LES MEAUX - DE 2020 032**

Le Maire expose que ce syndicat gère le collège de Crégy les Meaux.

Villeroy a : 1 titulaire : Le Maire Guy LATHELIZE, 1 suppléante : l'adjointe au maire Alexandra BOURILLON. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants à la Commission Collège de CREGY :

#### **Le maire et l'adjoint :**

- LATHELIZE Guy, 08 rue Charles Péguy 77410 Villeroy
- BOURILLON Alexandra, 4 rue de l'Orgère 77410 Villeroy
- 

### **REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SI CES ST MARD - DE 2020 033**

Le Maire expose que ce syndicat gère le collège Saint Mard. Villeroy a 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués représentants la commune au Syndicat SI CES ST MARD :

#### **2 délégués titulaires :**

- LATHELIZE Guy, 08 rue Charles Péguy 77410 Villeroy
- PASSIEU Eric, 15 rue de la guette 77410 Villeroy

#### **2 délégués suppléants :**

- BOURILLON Alexandra, 4 rue de l'orgère 77410 Villeroy
- GAGNANT Gaëtan, 1bis rue Charles Péguy 77410 Villeroy

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CCAS - DE 2020 034**

Le Maire expose que le CCAS intervient pour des aides ou des actions sociales

Il est composé d'1 Président le Maire : Guy LATHELIZE, de 4 délégués du Conseil et de 4 délégués hors conseil. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants au C.C.A.S. :

**4 Délégués** : CODRON Bertrand, COURTIER Hugues, GAGNANT Gaëtan, GOAPPER Sébastien

### **DELEGUES SIER CANTON DE CLAYE SOUILLY - DE 2020 035**

Le Maire expose que ce syndicat gère l'entretien et le dépannage de l'éclairage public.

Villeroy a 2 titulaires et 2 suppléants à nommer. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants, au SIER du Canton de Claye-Souilly et des communes limitrophes :

**2 Titulaires** : BOURILLON Hervé, COURTIER Hugues

**2 Suppléants** : GONCALVES Micaël, PASSIEU Eric

### **DELEGUES AU SDESM - DE 2020 036**

Le Maire expose que ce syndicat gère les énergies d'électricité, de gaz et énergies renouvelables.

Villeroy a 2 titulaires et 1 suppléant à nommer. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les délégués suivants, au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne :

**2 Titulaires** : BOURILLON Hervé, COURTIER Hugues

**1 Suppléant** : PASSIEU Eric

### **Représentants à la CLECT - DE 2020 037**

Le Maire expose que la commune doit être représentée à la commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPMF. Cette commission contrôle les mouvements des recettes et dépenses lors du transfert d'une compétence vers l'intercommunalité. Cette commission détermine le solde à reverser ou à recevoir pour la commune. Pour Villeroy 1 titulaire et 1 suppléant à nommer. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les représentants suivants à la commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPMF :

1 titulaire : Guy LATHELIZE, 1 suppléant: Gaëtan GAGNANT

### **Représentants au GIP INTER Scot - DE 2020 038**

Le Maire expose que la commune doit être représentée au Groupement d'Intérêt Public Inter SCOT (GIP INTER Scot) de la CCPMF. Ce GIP est un groupement de 4 intercommunalités réunies pour relancer le développement de l'industrie et du commerce sur l'ensemble du GIP Interscot. Pour Villeroy 1 titulaire et 1 suppléant à nommer. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les représentants suivants au Groupement d'Intérêt Public Inter SCOT (GIP INTER Scot) de la CCPMF :

1 titulaire : Guy LATHELIZE, 1 suppléant: Eric PASSIEU

### **Représentants AU SYNDICAT DU RÛ DE RUTEL - DE 2020 039**

Le Maire expose que la commune doit être représentée au syndicat du rû de rutel pour la CCPMF. Ce syndicat gère l'entretien du rû de rutel. Pour Villeroy 1 titulaire et 1 suppléant à nommer. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les représentants suivants, au syndicat du Rû de RUTEL pour la CCPMF :

**1 Titulaire** : Romain COURTIER, **1 Suppléant** : Hugues COURTIER

### **Désignation des représentants au SMAEP Théroanne, Marne et Morin - DE 2020 040**

Le Maire expose que la commune doit être représentée au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Théroanne Marne et Morin (SMAEP TMM). Ce syndicat gère la fourniture d'eau potable. Pour Villeroy 1 titulaire et 1 suppléant à nommer. Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY, **décide** de nommer les représentant titulaires et suppléants au SMAEP Théroanne, Marne et Morin :

**1 Titulaire** : Guy LATHELIZE, **1 Suppléant** : Micaël GONCALVES

### **Finances: LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - DE 2020 041**

Monsieur GONCALVES Micael expose :

Les propositions d'investissement : Informatique 10 000,00, Travaux école 4 000,00, Local technique 23 000,00, Local technique rue neuve 30 000,00, Salle polyvalente 13 000,00, Terrains et voiries 35 000,00, Reprise des concessions cimetièrre 8 000,00, Entretien de l'église 5 000,00, Vidéosurveillance 100 000,00.

Les prévisions d'investissement s'élèvent 228 000,00, Compensées par les restes à réalisés pour 30 000,00, les subventions allouées pour 80 000,00.

Le reste à charges pour la commune est de 88 000,00

## **Finances: SUBVENTIONS ALLOUÉES 2020 - DE 2020 042**

Monsieur GONCALVES Micael expose :

Le Conseil doit déterminer les subventions allouées aux associations. En général la commune revalorise les subventions tous les 3 ans, cette année nous vous proposons de ne pas revaloriser les subventions. Nous pouvons cependant rajouter ou supprimer une association si le conseil le désire. Après exposé du Maire, Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'allouer les subventions suivantes:

Adapei 65,00€, ADIL77 90,00€, CCAS de Villeroy 14 000,00€, CAUE77 115,00€, Club des 19 45,00€, Comité des fêtes de Villeroy 1 300,00€, Croix rouge française 65,00€, CSV Villeroy 900,00€, AFR de Villeroy 900,00€, France Alzheimer 65,00€, JSP Saint Soupplets 110,00€, Les boulistes de Villeroy 900,00€, L'hôpital avec maman 65,00€, Ligue contre le cancer 65,00€, Musée 14-18 900,00€, Paralysés de France 65,00€, Paysages et Sites de la Grande Guerre 30,00€, Perspective emploi 300,00€, Resto du coeur 65,00€, Scérose en plaques 65,00€, Secours populaire 65,00€, TC Villeroy 900,00€, Tous en scène 95,00€.

## **COMMUNE vote des 2 taxes pour 2020 - DE 2020 045**

Monsieur GONCALVES Micael nous expose :

Le Conseil doit déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales. En général la commune revalorise les taxes tous les 3 ans, cette année nous vous proposons de ne pas revaloriser les taxes. Pour information, à compter de 2020 nous ne collecterons plus de taxe d'habitation.

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de		224 528,00
Après le versement des allocations compensatrices		5 138,00
Après le produit prévisionnel de taxe d'habitations		103 208,00
Après le reversement de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle		
• Versement GIR		34 805,00
Le produit fiscal attendu est de		81 377,00
Taxe foncière 2020 bâti :	13,10%	61 780,00
• Taxe foncière non bâti :	38,20%	19 797,00
• Produit fiscal attendu		81 377,00

Le Conseil Municipal de Villeroy, **après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue** le vote des taxes au titre de l'année 2020

## **Questions diverses**

Madame Etoile demande au conseil comment faire respecter la vitesse excessive de certains automobilistes. Madame Codron souhaiterait que l'on rappelle aux habitants de la commune que les sacs de déchets verts ne sont à sortir que la veille du ramassage. Madame Etoile rappelle à nouveau le problème de stationnement sur les trottoirs. Le Maire prend note de ces remarques, constate que ce sont principalement des marques d'incivisme un rappel sera à nouveau adressé à la population.

Séance levée à 22h45.